



Succession de l'étranger

Par **PHL.33**, le **25/12/2018** à **10:15**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier mail d'un notaire du Togo me disant que j'hérite d'une somme plus que substanciel !!!!!

Comment savoir si c' est une arnaque ou pas ?

Je vous joint la copie du courrier qui m'a été adressé:

CABINET NOTAIRE

19/12/2018 01:21

Je vous ai envoyé cette lettre il y a de cela un mois, je n'ai reçu aucune réponse de votre part raison pour là quelle, je vous la renvoie encore une fois de plus.

Je suis Maître KOKOU KOMLAN, Notaire personnel de Jean-Michel, décédé au Togo. Pour sa succession, vous en jouiriez à cause du patronyme identique, d'un droit sur une somme de : Sept Cent Trente Mille Euros. À ce jour, cette importante somme risque d'être classée comme héritage abandonné faute de non-réclamation d'un proche parent directe ou indirecte.

Dès lors, je me permets de vous contacter encore une fois de plus afin de vous faire part d'une très bonne proposition d'affaire. Veuillez me recontacter au plus vite pour de plus amples informations.

NB: ceci n'est ni une fraude ni un spam ni une escroquerie, mais une très bonne proposition d'affaire.

Recevez mes salutations les plus distinguées

Maître. KOKOU KOMLAN

En attendant votre réponse je vous souhaite un Joyeux Noel et de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement

Par **Fanny1010**, le **29/12/2018** à **08:17**

Mdr j'en reçois une toutes les semaines

Par **youris**, le **29/12/2018** à **08:33**

bonjour,

ce notaire existe bien sur l'annuaire des notaires togolais, être héritier parce que vous avez le même nom de famille que le défunt, est un peu surprenant mais c'est sans doute prévu dans le droit civil togolais.

en droit français, les héritiers sont le conjoint survivant et les parents dans l'ordre défini par l'article 731 du C.C.

Salutations